

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER**

**Séance du 13 décembre 2022 à 16H30**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 16 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 7 décembre 2022 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - représentés : 1 - Absents : 5 - Quorum : 9

---

**Étaient présents :**

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M Didier QUENOUILLE - M Stéphane SABATHIER - M Lionel BOTTIN - M Jean-Eudes D'ACHON - M Guy de la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Danielle PEGOT- CAPELLE

**Était représenté :**

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON)

**Étaient excusés :**

Mme Stéphanie FRESNAIS - M Pascal BULTEZ - Mme Marie BONHOMME - M Adrien KERSEBET-VEGEAIS

**Absent non excusé :**

M Serge COESTIER

**Secrétaire de séance:**

M Christophe DESCHEPPER

---

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

Procès-verbal du 26 octobre 2022

**DELIBERATIONS**

1. Décision modificative n°2 – Budget principal année 2022,
2. Décision modificative n°2 - Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile » année 2022,
3. Admission en non-valeur - Budget principal année 2022,
4. Admission en non-valeur - Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile » année 2022,
5. Provisions pour créances douteuses - Budget principal,
6. Provisions pour créances douteuses - Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile »,
7. Encaissement de dons – année 2022,
8. Autorisation d'engager les investissements Budget principal – année 2023,

9. Autorisation d'engager les investissements Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile » – année 2023,
10. Autorisation de signer un contrat de financement d'une ligne de trésorerie,
11. Fixation des tarifs des prestations de service du restaurant « La Roseraie » assujettis à la T.V.A. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
12. Fixation des redevances de la résidence autonomie et des loyers de la Villa « La Roseraie », fixation des montants du dépôt de garantie et du tarif de télé assistance à compter du 01 01 2023,
13. Fixation du tarif de la prestation de service aide à domicile à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
14. Autorisation de signer une convention de partenariat entre le centre communal d'action sociale de Trouville sur Mer et l'Association MA-RS, projet de mobilité « Be happy à Trouville » année 2023,
15. Attribution des aides aux séjours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
16. Attribution des aides à la culture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
17. Fixation du tableau des effectifs - année 2023,
18. Autorisation de créer des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité – service aide à domicile – année 2023,
19. Autorisation d'adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale – année 2023,
20. Actualisation des modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel,
21. Mise à disposition d'un véhicule de service à un agent du Centre Communal d'Action Sociale année 2023,
22. Autorisation d'adhérer à la convention de participation prévoyance souscrite par le centre de gestion du Calvados,

## Informations

Informations sur les décisions prises par la Présidente - attribution des aides sociales – 3<sup>ème</sup> trimestre 2022,

Information sur les décisions prises par la Présidente – marchés publics

## SEANCE – POINTS – VOTES ET DISCUSSIONS

<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 octobre 2022</b>
<b>2022.40 Adopté à l'unanimité</b>	<p><b>Décision modificative n°2 – Budget principal année 2022</b></p> <p>M. D'ACHON demande quels sont les produits exceptionnels encaissés. Il lui est précisé qu'il s'agit d'un reliquat antérieur relatif à mise à disposition d'un agent et d'un complément d'aide Covid versé en 2022.</p>

<p><b>2022.41</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Décision modificative n°2 - Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile » année 2022</b></p> <p>M. SABATHIER sollicite des explications sur la répartition de la subvention municipale entre les 2 budgets</p>
<p><b>2022.42</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Admission en non-valeur - Budget principal année 2022</b></p> <p>M. SABATHIER s'interroge sur l'admission en non-valeur de cette créance. Il s'agit d'une dette d'une seule personne qui bénéficie d'un effacement de dettes suite au dépôt d'un dossier de surendettement.</p>
<p><b>2022.43</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Admission en non-valeur - Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile » année 2022</b></p>
<p><b>2022.44</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Provisions pour créances douteuses - Budget principal</b></p>
<p><b>2022.45</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Provisions pour créances douteuses - Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile »</b></p>
<p><b>2022.46</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Encaissement de dons – année 2022</b></p>
<p><b>2022.47</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Autorisation d'engager les investissements Budget principal – année 2023</b></p>
<p><b>2022.48</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Autorisation d'engager les investissements Budget annexe « Résidence autonomie et Aide à domicile » – année 2023</b></p>
<p><b>2022.49</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Autorisation de signer un contrat de financement d'une ligne de trésorerie</b></p>
<p><b>2022.50</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Fixation des tarifs des prestations de service du restaurant « La Roseraie » assujettis à la T.V.A. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023</b></p> <p>Le débat s'instaure sur la fixation des tarifs du restaurant et le prix du repas. M. d'ACHON demande quel est le coût du repas. Le prix des denrées est de 4,50 € à 5 € actuellement auquel il faut ajouter les charges du personnel et les charges fixes. Mme WACOGNE explique le besoin de faire connaître le restaurant aux trouvillais, autres que les résidents de la Roseraie. Mme la Présidente explique le coût important des charges du restaurant et indique la recherche d'un prestataire pour le portage de repas. Un appel d'offres à candidatures est engagé à ce sujet. Également, il est envisagé que les résidents de la Roseraie puissent déjeuner à la villa Médicis. Ce projet est à l'étude. Il est important de préserver le lien social. L'objectif à terme de cette nouvelle organisation est de diminuer les coûts qui sont conséquents. Nous étudierons à nouveau les tarifs lorsque le projet sera plus avancé.</p>
<p><b>2022.51</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Fixation des redevances de la résidence autonomie et des loyers de la Villa « La Roseraie », fixation des montants du dépôt de garantie et du tarif de télé assistance à compter du 01 01 2023</b></p>
<p><b>2022.52</b> Adopté à l'unanimité</p>	<p><b>Fixation du tarif de la prestation de service aide à domicile à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et du 1<sup>er</sup> janvier 2023</b></p>

2022.53 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer une convention de partenariat entre le centre communal d'action sociale de Trouville sur Mer et l'Association MA-RS, projet de mobilité « Be happy à Trouville » année 2023
2022.54 Adopté à l'unanimité	Attribution des aides aux séjours à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023
2022.55 Adopté à l'unanimité	Attribution des aides à la culture à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 Un débat s'instaure au sujet de la fermeture de l'école de musique le 31 12 2022. Mme la Présidente explique les problèmes de financement de cette école intercommunale. Conséquemment à cette fermeture, elle propose une aide au financement des cours de musique et de chant pour les enfants trouvillais.
2022.56 Adopté à l'unanimité	Fixation du tableau des effectifs - année 2023
2022.57 Adopté à l'unanimité	Autorisation de créer des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité – service aide à domicile – année 2023
2022.58 Adopté à l'unanimité	Autorisation d'adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale – année 2023
2022.60 Adopté à l'unanimité	Actualisation des modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel
2022.61 Adopté à l'unanimité	Mise à disposition d'un véhicule de service à un agent du Centre Communal d'Action Sociale année 2023
2022.62 Adopté à l'unanimité	Autorisation d'adhérer à la convention de participation prévoyance souscrite par le centre de gestion du Calvados
	Informations sur les décisions prises par la Présidente - attribution des aides sociales – 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022 Ces aides se stabilisent ou sont en légère baisse compte tenu de la période estivale, propice à l'emploi et suite à un véritable travail d'accompagnement.
	Information sur les décisions prises par la Présidente - marchés publics
<b>Fin de séance 17H30</b>	

-----  
Pour extrait certifié conforme  
**La Présidente,**

**Sylvie de GAETANO**

Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune <a href="http://WWW.trouville.fr">WWW.trouville.fr</a> le :	<b>Date</b> (Dans la semaine qui suit la séance du conseil d'administration au cours duquel le PV a été arrêté soit : jusqu'au
Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public	

**ANNEXE**

**EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS**